

L'an deux mil quatorze, le mardi 23 avril à 21h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

**Présents** : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Pascal THEVENIAUD, Agnès PEREZ, Marie-Odile ANTIGNAC, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Marcel LAUTIER, Catherine MARTINEZ, Fabienne MOUREY, Marie PRATS, Benoît SEIGNOUREL, Ondine VIEQUE.

**Absents excusés** : André VEYRAT.

Monsieur André VEYRAT a donné procuration à Monsieur Grégory BRO.

Madame Agnès PEREZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité. Il procède alors à l'étude de l'ordre du jour.

### **Affectation de résultat :**

Résultat de l'exercice précédent :

- Investissement : - 69 300.49 €
- Fonctionnement : +84 618.28 €

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Section de fonctionnement	R002 :	123 679,18 €
Section d'investissement	R1068 :	63 064,28 €
Section d'investissement	R001 :	42 531,72 €

Voté à l'unanimité.

### **Vote du budget :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ascencio FERNANDEZ, délégué aux finances. Monsieur Ascencio FERNANDEZ explique que la commission des finances a travaillé sur un budget d'équilibre. Ce budget primitif provisoire sera probablement modifié en fonction des demandes et des besoins des différentes commissions. En effet, celles-ci doivent se réunir et travailler sur des projets dans les 3 mois à venir. La commission finances fera, si nécessaire, un budget supplémentaire en septembre prochain.

La lecture de ce budget primitif est faite par Monsieur Ascencio FERNANDEZ, il en ressort le résultat global suivant :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	169 484,67 €	169 484,67€
FONCTIONNEMENT	622 821,18 €	622 821,18 €

Après examen des comptes des différentes sections, ce budget est alors soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

### **Police municipale :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu, avec Monsieur Veyrat, les deux policiers municipaux afin de faire le point sur leurs actions sur notre commune.

Il s'avère que leur travail ne semble pas indispensable et le coût de leur mise à disposition reste assez onéreux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur la nécessité ou non de prolonger leurs services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et une abstention de rompre les conventions de mise à disposition passées avec les communes de Vendémian et du Pouget.

### **Vote des taxes :**

Monsieur le Maire donne lecture des taux moyens nationaux et départementaux concernant la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties afin que le Conseil Municipal puisse prendre sa décision.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des taux des différentes taxes locales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de garder le taux actuel de chaque taxe, soit :

- Taxe d'habitation : 14,85%
- Taxe foncier bâti : 21,32%
- Taxe foncier non bâti : 86,12%

### **Constitution de la commission communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient, à la suite des nouvelles élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission doit être composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. Le Conseil Municipal doit proposer une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, la Direction Générale des Finances Publiques désignera elle-même la liste définitive.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçu de la part des délégués des parents d'élèves concernant l'organisation de la fête de l'école qui aura lieu le 15 juin 2014.

Elle se déroulera sur le parking du Champ de l'Evêque et sur l'ancienne cours de l'école.

La municipalité de Saint Bauzille mettra ses agents et son matériel au service de l'école pour l'organisation de cette manifestation.

La séance est levée à 23h

Le Maire  
Grégory BRO

La secrétaire de séance  
Agnès PEREZ